



Assemblée générale

Distr. générale
7 décembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 23 de l'ordre du jour

Groupes de pays en situation particulière

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteuse : M^{me} Anneli **Lepp** (Estonie)

1. À sa 3^e séance plénière, le 21 septembre 2018, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-treizième session la question intitulée

« Groupes de pays en situation particulière :

- a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ;
- b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur la question à sa 19^e séance, le 22 octobre 2018. Ses débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant¹. On se référera aussi au débat général que la Commission a tenu à ses 2^e à 6^e séances, les 8, 9 et 10 octobre². Il sera rendu compte de la suite des débats de la Commission sur la question dans les additifs au présent rapport.

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Point 23 de l'ordre du jour **Groupes de pays en situation particulière**

Lettre datée du 4 octobre 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la Déclaration ministérielle adoptée à la quarante-deuxième réunion annuelle

* Le rapport de la Commission sur cette question sera publié en trois parties, sous les cotes [A/73/541](#), [A/73/541/Add.1](#) et [A/73/541/Add.2](#).

¹ [A/C.2/73/SR.19](#).

² Voir [A/C.2/73/SR.2](#), [A/C.2/73/SR.3](#), [A/C.2/73/SR.4](#), [A/C.2/73/SR.5](#) et [A/C.2/73/SR.6](#).



des Ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77, tenue à New York le 27 septembre 2018 ([A/73/417](#)).

Point 23 a)

Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 ([A/73/80-E/2018/58](#))

Rapport du Secrétaire général sur l'application, l'efficacité et la valeur ajoutée de mesures visant à favoriser une transition sans heurt et d'un accompagnement lors de la sortie de la catégorie des pays les moins avancés ([A/73/291](#))

Lettre datée du 22 octobre 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Malawi auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la déclaration ministérielle adoptée à la Réunion annuelle des ministres des pays les moins avancés, tenue à New York le 26 septembre 2018 ([A/73/455](#)).

Point 23 b)

Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 ([A/73/297](#))

4. À la 19^e séance, le 22 octobre, la Directrice du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a fait une déclaration liminaire et a, par la suite, répondu aux observations et questions du Président de la Commission et du représentant du Malawi, en sa qualité de Président du Groupe des pays les moins avancés.

5. À la 23^e séance, le 8 novembre, la représentante des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration au sujet des projets de résolution dont la Commission était saisie³.

6. À la 27^e séance, le 3 décembre, la représentante de la République bolivarienne du Venezuela a fait une déclaration sur les projets de résolution adoptés par la Commission⁴.

³ Voir [A/C.2/73/SR.23](#).

⁴ Voir [A/C.2/73/SR.27](#).